



N°59 - Trimestre 4/2024

Invitation à l'assemblée générale 2024

Réunion publique ouverte à tous

Venez nombreux !

Ordre du jour :

Bilans moral & financier 2024

Stratégie 2025

Election du bureau /conseil d'administration 2025

Assemblée générale 2024
(cet avis vaut convocation)

Jeudi 14 novembre
2024 à 20h30

Ouverture des portes à 20H00
pour les adhésions



Salle La Fruitière
Bois du baron

7 bis rue des
docteurs Vacher
69720 St Laurent de Mure

Comment fonctionne l'ACENAS :

Association de type loi 1901
à but non lucratif

Neutre politiquement et fonctionne
uniquement avec des bénévoles

Le bureau se réunit au moins une fois
par mois pour gérer les affaires
courantes, travailler sur les
projets et les actions à mener

Le conseil d'administration se réunit
au minimum 2 fois par an et valide
les grandes orientations
et les choix « stratégiques »

L'assemblée générale a lieu une fois
par an pour communiquer aux
adhérent(e)s les bilans annuels
(moral et financier) et les actions
de l'année à venir



Adhésion 2025

L'ACENAS a besoin de vous !

Venez nous rejoindre !

Soit en tant qu'adhérent ou membre du bureau.

Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de force
pour faire valoir nos droits, préserver notre santé et
défendre notre qualité de vie et l'environnement.

Adhésion en ligne : www.acenas.fr

Courrier : bulletin d'adhésion page 4

En intentant des actions en justice pour défendre les intérêts des riverains :



- action contre Goodman/Amazon, mais une fois de plus, la justice ne nous a pas écoutés !

L'ACENAS, continue de se battre pour les riverains

En informant et interpellant nos élus sur les événements touchant nos communes sur l'actualité aéroportuaire :



- projet de loi pour plafonner le nombre de mouvements par an

- projet de construction d'Amazon et développement démesuré du Territoire de la Plaine Saint Exupéry en terme de zone logistique.

En maintenant une veille active au sein des organisations nationales (ACNUSA) et régionales (CCE) :

- CCE (Commission Consultative de l'Environnement), nous avons eu connaissance de la prochaine révision du Plan de Prévention d'Exposition au Bruit (7 communes autour de l'aéroport concernées)
Nous avons interpellé les maires concernés par courrier.
2 réponses à ce jour !.



- ACNUSA (Autorité de Contrôle des nuisances Aéroportuares) rend compte de son activité annuellement. Un rapport est remis au gouvernement, au parlement, aux associations de riverains via la C.C.E. Elle contrôle et sanctionne les compagnies aériennes qui dérogent aux règles. Elle estime qu'une modération est nécessaire pour réduire les impacts des activités aériennes sur la santé, l'environnement et le climat.



Face à l'absence de réponse à nos courriers et à l'inaction des institutions, l'ACENAS est un rempart face à la volonté de développement de l'aéroport cautionné par le mutisme des élus locaux et nationaux.

On persévère et votre soutien est essentiel !

Sur l'aéroport Lyon
87 000 mouvements
Notre constante demande est
un couvre-feu de 22h00-6h00,



Saint Exupéry,
ont été observés en 2023.
une restriction nocturne des vols voire
comme dans certains aéroports européens



LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT - PEB est un document d'urbanisme fixant les conditions d'utilisation des sols exposés aux nuisances dues au bruit des aéronefs. Le PEB vise à interdire ou limiter les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances. Il comprend un rapport de présentation et une carte à l'échelle du 1/25 000 qui indique les zones exposées au bruit. L'importance de l'exposition est indiquée par les lettres A, B, C, ou D.

Zone A : Exposition au bruit très forte, correspond aux pistes

Zone B : Exposition au bruit forte, seuls les locaux d'activités peuvent être construits (commerces, bureaux, entrepôts, hôtels...)

Zone C : Exposition au bruit modérée, les constructions habitables sont possibles mais limitées. Obligation du notaire de préciser la zone de nuisance en cas de transactions

Zone D : Exposition au bruit faible, pas de restrictions ni d'obligations. Tous types de constructions sont possibles dans le respect des plans d'urbanisme

LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT- PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Il s'articule autour de 5 axes principaux :

- réduire le bruit à sa source,
- structurer le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- résorber les situations critiques,
- favoriser l'accès de chacun à une zone de calme,
- connaître/informer/sensibiliser.

PEB

PGS

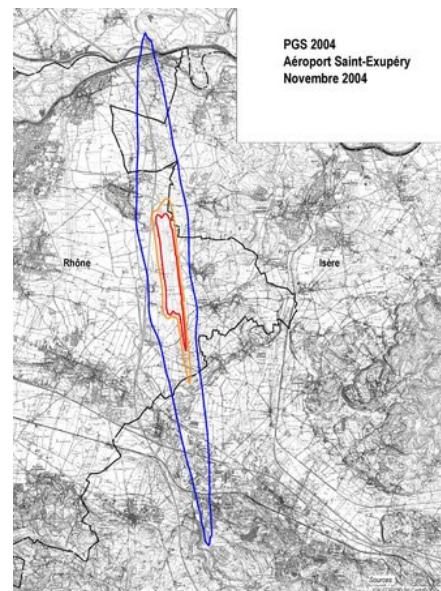
PPBE

Qu'est ce
c'est ?

+ d'infos et cartes consultables : www.acenas.fr/impacts-riverains/

LE PLAN DE GENE SONORE - PGS est un plan qui délimite des zones dans lesquelles les riverains peuvent bénéficier d'une aide à l'insonorisation de leur logement. Cette aide ne peut-être allouée que sous certaines conditions. Seuls les 10 principaux aéroports sont dotés d'un PGS. Il se présente sous forme d'un rapport et d'une carte à l'échelle 1/25 000 indiquant 3 types de zones :

- la zone 1 dite de très forte nuisance comprise à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70.
- la zone 2 dite de forte nuisance, entre la courbe d'indice Lden 70 et Lden 65 ou 62.
- la zone 3 dite de nuisance modérée inclut entre la limite extérieure de la zone 2 et Lden 55.



- L'ACENAS représente plus de 1500 adhérents et un territoire de plus de 150 000 riverains
 - Votre adhésion de 5 euros (prix inchangé depuis 2002) permet les actions en justice et l'impression du bulletin d'information
- Pourquoi adhérer pour 2025?**
- L'ACENAS se bat contre les nuisances aéroportuaires en rencontrant régulièrement pour un dialogue constructif les autorités compétentes (ministère des transports, de l'Environnement), la DGAC (direction générale de l'aviation civile) les décideurs politiques tant au niveau national, régional, départemental qu'auprès des élus locaux
 - L'ACENAS est adhérente à l'UFCNA (union française contre les nuisances aéroportuaires) qui regroupe les principales associations françaises de défense de l'environnement et de protection de la qualité de vie et de la santé des riverains des aéroports ainsi qu' à l'UECNA (union européenne contre les nuisances aériennes)
 - L'ACENAS participe à la CCE (commission consultative pour l'environnement) et elle est présente à des colloques sur le bruit, les pollutions atmosphériques, l'environnement etc...

Adhésion en ligne 2025 (01/10/24-30/09/25) sur www.acenas.fr



Paiement sécurisé par carte bancaire
 Plus rapide, plus pratique

Réception du certificat d'adhésion par email de suite.
 Tâches administratives réduites pour les bénévoles !

Ou adhésion par voie postale :

envoyez ce bulletin d'adhésion + le chèque à l'adresse suivante :
 ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure

A Heyrieux & Jonage, une boîte postale ACENAS est à votre disposition en mairie

Tous les membres de la famille peuvent adhérer !

Adhérent 1 : 1ère adhésion Renouvellement

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 2 : 1ère adhésion Renouvellement

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 3 : 1ère adhésion Renouvellement

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 4 : 1ère adhésion Renouvellement

Nom : Prénom : Email :

Adresse complète (important) :

Edition acenas infos 4/2024

ADHESION 2025

Adhésion standard 5 € ou Adhésion de soutien 10 €

5 € x = 10 € x =

+

si vous le
désirez

DON 2024

- 10 €
- 20 €
- 50 €

soit

TOTAL GENERAL

Pour tout don versé avant le 31/12/2024, un justificatif vous sera fourni début 2025 qui vous permettra de déduire 66 % du montant du don de votre impôt conformément à l'article 200-2 du CGI.

Bulletin édité par l'équipe communication de l'Acenas

Directeur de publication : Gouvernance collégiale - ACENAS - Mairie de Saint Laurent de Mure - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure

infos@acenas.fr - www.acenas.fr - Anciens numéros en téléchargement sur www.acenas.fr - Ne pas jeter sur la voie publique - Copyright ACENAS 2024

Note d'information : vous pouvez consulter notre politique de confidentialité, nos conditions d'adhésion et votre droit de rétractation sur www.acenas.fr